

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 11 mai 2009

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 35 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Francis ALLOUCH - Christian AMIRATY - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Patrick BORE - Eugène CASELLI - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Vincent COULOMB - André ESSAYAN - François FRANCESCHI - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Jean-Pierre GIORGI - Francis GIRAUD - Michel ILLAC - Eric LE DISSES - Marie-Louise LOTA - Patrick MAGRO - Christophe MASSE - Danielle MILON - André MOLINO - Bernard MOREL - Renaud MUSELIER - Claude PICCIRILLO - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Myriam SALAH-EDDINE - Pierre SEMERIVA - Guy TEISSIER - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Jean VIARD.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Vincent BURRONI représenté par Vincent COULOMB - Patrick MENNUCCI représenté par François-Noël BERNARDI - Roland POVINELLI représenté par Bernard MOREL.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Eric DIARD - Christophe MADROLLE - Pierre PENE - Philippe SAN MARCO - Jean-Louis TIXIER.

Monsieur Le Président a proposé au Bureau d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à la majorité

VOI 001-1291/09/BC

■ Acquisition à titre gratuit auprès de Madame Christine Lhoste-Clos d'une parcelle de terrain située 27 chemin des Aygadiers à Marseille 13^{ème} arrondissement en vue de l'élargissement du chemin des Aygadiers.

DUFH 09/3102/BC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Communauté le rapport suivant :

Dans le cadre de l'élargissement du chemin des Aygadiers dans le 13^{ème} arrondissement prévu au Plan Local d'Urbanisme de la Ville de Marseille, des travaux de voirie ont été réalisés, dans les années soixante-dix, au droit de certaines parcelles avec le consentement des propriétaires.

Les travaux d'élargissement ont été entrepris par la Ville de Marseille avant le transfert de compétences sans que l'acte de cession soit réitéré par acte authentique.

Au terme de l'article 2 de l'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole à laquelle la Ville de Marseille a adhéré par délibération du Conseil Municipal du 28 février 2000, il a été prévu que la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole exercera les compétences qui lui sont dévolues, conformément à l'article L 5215-20 du Code Général des Collectivités

Territoriales, à compter du 31 décembre 2000, notamment en matière de voirie, en vertu de l'article 11 dudit article.

A ce titre Madame Christine Lhoste-Clos a souhaité que la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole régularise cette cession gratuite devant notaire.

Un accord amiable, pour régulariser le foncier support de l'élargissement du chemin des Aygadiers, a fait l'objet d'un protocole foncier par lequel Madame Christine Lhoste-Clos s'engage à céder à titre gratuit à la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole une parcelle de terrain d'une superficie de 232m² cadastrée quartier Saint-Mitre section A n°322.

Monsieur le Président propose au Bureau de la Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Bureau de la Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code de l'Urbanisme ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération 0004-314/08/CC du 31 mai 2008, portant délégation du Conseil de Communauté au Président et au Bureau ;
- L'avis de France Domaine ;

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- L'acquisition à titre gratuit de la parcelle appartenant à Madame Christine LHOSTE-CLOS, permettra à la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole de régulariser le foncier nécessaire à l'élargissement du chemin des Aygadiers .

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvé le protocole foncier par lequel Madame Christine Lhoste-Clos s'engage à céder gratuitement à la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, une parcelle de terrain située 27 chemin des Aygadiers – 13013 Marseille, cadastrée sous le n°322 de la section A de Saint-Mitre pour une contenance de 232 m².

Article 2 :

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ou son représentant est autorisé à signer le protocole foncier et tout document inhérent à l'établissement de l'acte authentique.

Article 3 :

Le remboursement par la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole à l'ancien propriétaire du prorata de la taxe foncière courue de la date d'entrée en jouissance au 31 décembre suivant se fera conformément aux dispositions contenues dans la 2^{ème} partie de l'acte authentique.

Article 4 :

Les frais inhérents à l'établissement de l'acte authentique sont inscrits au budget de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole – Opération 2008-00145 – Nature 2111 – Fonction 824 – Sous Politique C 130.

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Voirie et signalisation

Christophe MASSE

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI